Département : Ille et Vilaine
Arrondissement : Rennes

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 035-213501430-20260703-20260703-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE

DE LANDUJAN

Séance du 2 juillet 2026

L'an deux mil vingt-six, le jeudi 2 juillet, à vingt-heures, s'est réuni le Conseil Municipal, dûment convoqué, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur HENRY Serge**, Maire.

Date de convocation : 24/06/2026

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15
Nombre de Conseillers Municipaux présents : 14
Secrétaire de séance : Mme. GAUTIER Linda
Nombre de Conseillers Municipaux ayant pris part à la délibération : 14
Nombre de Voix : 14+1 = 15

Présents : M. HENRY Serge, M. RAMEL Pascal, Mme. RESCAN Laurence, Mme. CARESMEL Marie-Thérèse, M. ESNAULT Christophe, M. ROLLAND Stéphane, Mme. GIRARD Charlotte, M. DAVID Jean-Marc, Mme LE GOFF Véronique, Mme. GAUTIER Linda, Mme. HELOU Fabienne, M. FONTAINE Bertrand, M. FOUR Éric et M. DEFFAINS Jérémy.

Absents excusés : Mme. SAUDRAIS Vanessa

Absents non excusés :

Pouvoirs : Mme. SAUDRAIS Vanessa à M. ESNAULT Christophe

Le Quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

20260703

Objet de la délibération : Mise en place d'une Charte de la Vie Associative

Les récents évènements de dégradations et la gestion parfois difficile des créneaux et des salles ont remis en avant la question de la gestion des demandes des associations. Il convient également de sécuriser juridiquement les procédures de demandes des subventions.

Afin de formaliser les procédures de prêt de matériel, de demandes de subventions et de réaffirmer l'engagement de la commune envers le tissu associatif, un projet de Charte de la Vie Associative a été élaborée par les services de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

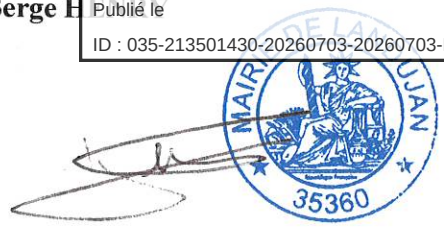
DECIDE

- De réaffirmer l'engagement de la commune envers le tissu associatif
- D'accepter l'idée d'adopter une charte de la vie associative afin de simplifier la relation entre la commune et les associations
- Que le projet de charte sera présenté aux associations et discuté avec leurs membres avant d'être adopté par le Conseil Municipal dans sa version définitive

Ont signé au registre les membres présents.
Copie certifiée conforme,
Question inscrite à l'ordre du jour

le Mair
Serge H

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 035-213501430-20260703-20260703-DE



Délibération rendue exécutoire
Publiée le :
Transmise à la Préfecture d'Ille et Vilaine
Pour contrôle de légalité le :